

Ministère des finances et des comptes publics

Ministère de l'économie, de l'industrie
et du numérique

Ministère de la décentralisation
et de la fonction publique

Secrétariat général
des ministères économiques et financiers

Arrêté du 2 février 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère des finances et des comptes publics, du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et du ministère de la décentralisation et de la fonction publique

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre de la décentralisation et de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat et au ministère de la fonction publique,

Arrêtent

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institués par l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié susvisé, ainsi que le nombre de sièges auquel elles ont droit sont fixés conformément aux indications des tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2

Les syndicats mentionnés à l'article précédent pourront désigner des représentants suppléants dans la limite du nombre de sièges de représentants titulaires qui leur sont attribués. Ils disposent d'un délai maximum de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Paris, le 2 février 2015

Pour le ministre des finances et des comptes publics,
Pour le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre de la décentralisation et de la fonction publique,

Et par délégation

Michèle FÉJOZ

Directrice des ressources humaines,
adjointe au secrétaire général

ANNEXE I

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DES ARTICLES 31 ET 32 DU DÉCRET N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au CHSCT ministériel unique, ainsi que le nombre de sièges auquel elles ont droit sont fixés ainsi qu'il suit :

- Syndicats affiliés à la Fédération Solidaires Finances :
2 sièges de représentants titulaires
- Syndicats affiliés à la Fédération des finances CGT :
2 sièges de représentants titulaires
- Syndicats affiliés à la Fédération des Finances Force Ouvrière (FO) :
2 sièges de représentants titulaires
- Syndicats affiliés à la Fédération CFDT finances :
1 siège de représentant titulaire

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au CHSCT unique d'administration centrale, ainsi que le nombre de sièges auquel elles ont droit sont fixés ainsi qu'il suit :

- Syndicats affiliés à la Fédération CFDT finances :
2 sièges de représentants titulaires
- Syndicats affiliés à la Fédération Solidaires Finances :
2 sièges de représentants titulaires
- Syndicats affiliés à la Fédération des Finances Force Ouvrière (FO) :
1 siège de représentant titulaire
- Syndicats affiliés à la Fédération des finances CGT :
1 siège de représentant titulaire
- Syndicats affiliés à la Fédération UNSA finances :
1 siège de représentant titulaire

ANNEXE II

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34 DU DÉCRET N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

Les sièges de représentants titulaires du personnel aux CHS-CT départementaux répertoriés à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2011 sont répartis conformément aux indications du tableau ci-dessous entre les organisations syndicales suivantes :

- Syndicats affiliés à la Fédération Solidaires Finances ;
- Syndicats affiliés à la Fédération des finances CGT ;
- Syndicats affiliés à la Fédération des Finances Force Ouvrière (FO) ;
- Syndicats affiliés à la Fédération CFDT finances ;
- Syndicats affiliés à la Fédération UNSA finances ;
- Syndicats affiliés à la Fédération FGAF Finances ;
- Union UNSA CFTC.

./.

CHS-CT	Nombre de sièges de représentants titulaires										Total sièges de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Union UNSA CFTC	
AIN	1	3		1							5
AISNE	2	2		1							5
ALLIER	1	2	1	1							5
ALPES-DE- HAUTE- PROVENC E	2	1		1						1	5
HAUTES- ALPES	2	2		1							5
ALPES- MARITIMES	1	2	1	3							7
ARDECHE	1	2		2							5
ARDENNES	1	2	2								5
ARIEGE	2	1		2							5
AUBE		2		2						1	5
AUDE	1	2		2							5
AVEYRON	1	2		2							5
BOUCHES- DU-RHONE	4	3		2							9

CHS-CT	Nombre de sièges de représentants titulaires										Total sièges de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Union UNSA CFTC	
CALVADOS	1	2	1	3							7
CANTAL	2	1		2							5
CHARENTE	1	2		2							5
CHARENTE -MARITIME	2	2	2	1							7
CHER	1	2		1				1			5
CORREZE	1	3		1							5
CORSE- DU-SUD	1	1		4							6
HAUTE- CORSE	2	2		1							5
COTE D'OR	2	3		1						1	7
COTES D'ARMOR	1	3		1							5
CREUSE	2	2		1							5
DORDOGN E	2	2		1							5
DOUBS	2	3		2							7
DROME	1	2	2								5
EURE	1	2		2							5

CHS-CT	Nombre de sièges de représentants titulaires										Total sièges de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Union UNSA CFTC	
EURE-ET-LOIR		3	1	1							5
FINISTERE	1	2	1	2							6
GARD	1	2		3							6
HAUTE-GARONNE	3	4		1							8
GERS	1	2		2							5
GIRONDE	3	3		2							8
HERAULT	3	3		2							8
ILLE-ET-VILAINE	4	2	1	1							8
INDRE	1	2		2							5
INDRE-ET-LOIRE	2	2		1							5
ISERE	2	3								1	6
JURA	1	2		2							5
LANDES	1	2	1	1							5
LOIR-ET-CHER	1	1	1	1						1	5
LOIRE	1	3	1	1							6

CHS-CT	Nombre de sièges de représentants titulaires										Total sièges de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Union UNSA CFTC	
HAUTE-LOIRE	1	2		2							5
LOIRE-ATLANTIQUE	3	2	2	2							9
LOIRET	1	2	2	2							7
LOT	2	2		1							5
LOT-ET-GARONNE	1	2	1	1							5
LOZERE	1	3		1							5
MAINE-ET-LOIRE	1	2	1	1							5
MANCHE	1	1	1	1						1	5
MARNE	2	2	1	2							7
HAUTE-MARNE		1	1	3							5
MAYENNE	1	2		2							5
MEURTHE-ET-MOSELLE	1	2	3	1							7
MEUSE	1	2	2								5
MORBIHAN	1	3	1	1							6
MOSELLE	1	2	2	3							8

CHS-CT	Nombre de sièges de représentants titulaires										Total sièges de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Union UNSA CFTC	
NIEVRE	2	1	2								5
NORD	4	2	2	1							9
OISE	2	1		3							6
ORNE	1	1	1	2							5
PAS-DE-CALAIS	1	2		2						1	6
PUY-DE-DOME	3	2		2							7
PYRENEES-ATLANTIQUES	3	1	1	2							7
HAUTES-PYRENEES	3	1		1							5
PYRENEES-ORIENTALES	2	3		2							7
BAS-RHIN	1	3	2	2							8
HAUT-RHIN	1	2	2	2							7
RHONE	2	4	1	2							9
HAUTE-SAONE	1	2	1	1							5
SAONE-ET-LOIRE	1	2		2							5
SARTHE	2	1	1	1							5

CHS-CT	Nombre de sièges de représentants titulaires										Total sièges de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Union UNSA CFTC	
SAVOIE	3	3		1							7
HAUTE-SAVOIE	2	2		2						1	7
PARIS	3	4	1	1							9
SEINE MARITIME	3	2		3							8
SEINE-ET-MARNE	2	3	1	1							7
YVELINES	2	3		3							8
DEUX-SEVRES	2	1	1	1							5
SOMME	2	2		3							7
TARN	2	2		1							5
TARN-ET-GARONNE(1)	1	2	0	2							5
VAR	2	2		2							6
VAUCLUSE	2	2		1							5
VENDEE	1	2		2							5
VIENNE	3	2		2							7
HAUTE-VIENNE	2	2		2							6

(1) 5° et dernier siège attribué à la CGT qui a présenté davantage de candidats à l'élection au CT de TARN et GARONNE que la CFDT

CHS-CT	Nombre de sièges de représentants titulaires										Total sièges de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Union UNSA CFTC	
VOSGES	1	2	1	1							5
YONNE	2	2		1							5
TERRITOIRE-DE-BELFORT	2	1	1	1							5
ESSONNE	2	2		2							6
HAUTS-DE-SEINE	2	2	1	1							6
SEINE-SAINT-DENIS	3	4	1	1							9
VAL-DE-MARNE	2	3		2							7
VAL-D'OISE	2	3		2							7
GUADELOUPE	3	3		1							7
MARTINIQUE	2	3		1	1						7
GUYANE	2	2		2							6
LA REUNION	2	4		1							7
MAYOTTE	2	2		2							6

ANNEXE III

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 36 DU DÉCRET DU N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

Direction générale des douanes et droits indirects

Les sièges de représentants titulaires du personnel aux CHS-CT spéciaux de la direction générale des douanes et droits indirects sont répartis conformément aux indications du tableau ci-après entre les organisations syndicales suivantes :

- Syndicat national des agents des Douanes CGT ;
- Syndicat Solidaires Douanes ;
- Syndicat CFDT Douane ;
- Union syndicale des douanes et droits indirects Force Ouvrière ;
- UNSA-Douanes ;
- Centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs.

CHS-CT SPECIAUX DGDDI	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CDMT	Total sièges de titulaires
Direction nationale du renseignement douanier et des enquêtes douanières, service national de douane judiciaire	1	2		1	2		6
Aéroterrestre Ile de France	1		3	1	1		6
Aéronavale Marseille	2		1		3		6
Aéronavale Nantes	1	2	1		2		6
Aéronavale Rouen		1	2		3		6
Aéronavale Antilles- Guyane			1		3	1	5

Direction générale des finances publiques

Les sièges de représentants titulaires du personnel au sein des CHS-CT spéciaux de la direction générale des finances publiques sont répartis conformément aux indications du tableau ci-après entre les organisations syndicales suivantes :

- Syndicat CGT des Finances Publiques ;
- Solidaires Finances Publiques ;
- Syndicat CFDT des Finances Publiques ;
- Syndicat national Force Ouvrière des Finances Publiques ;
- Syndicat national FSU aux Finances ;
- Union UNSA – CFTC.

CHS-CT SPECIAUX DGFIP	CGT	Solidaires	CFDT	FO	FSU	UNION UNSA CFTC	Total sièges de titulaires
Direction impôts service	2	4					6
Direction des services informatiques Sud-Est	2	3		1			6
Direction des services informatiques Sud-Ouest	2	2	1	1			6
Direction des services informatiques Ouest	1	3	2				6
Direction des services informatiques Paris Champagne	2	3			1		6
Direction des services informatiques Nord	3	2		1			6
Direction des services informatiques Pays du Centre	2	2		2			6
Direction des services informatiques Est	2	3				1	6
Direction des services informatiques Rhône- Alpes Bourgogne	2	3	1				6
Direction des services informatiques Paris- Normandie	1	3		2			6

Enquêteurs INSEE, ACSIA-DCM, Service commun des laboratoires

Les sièges de représentants titulaires du personnel au sein des CHS-CT spéciaux *Enquêteurs INSEE, ACSIA-DCM* et *Service commun des laboratoires* sont répartis conformément aux indications du tableau ci-après entre les organisations syndicales affiliées :

- à la Fédération Solidaires Finances ;
- à la Fédération des finances CGT ;
- à la Fédération des Finances Force Ouvrière (FO) ;
- à la Fédération CFDT finances.

CHS-CT SPECIAUX	CGT	Solidaires	CFDT	FO	Total sièges de titulaires
Enquêteurs INSEE	4	1	1	1	7
ACSIA-DCM	1		1	3	5
SCL	1	2	2	1	6

./..